

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

18 septembre 2019 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, mercredi le 18 septembre 2019, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
 Nancy Gagné
 Tania Gagnon-Malenfant

Messieurs Frédéric Bastille
 Frédéric Leblond

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Était absent M. le conseiller Jean-Claude Caron

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux.

Les membres du conseil renoncent au mode de signification édicté par le Code municipal et confirment leur acceptation quant à la transmission de l'avis de convocation et de l'ordre du jour par courrier électronique en apposant leur signature ci-dessous:

Alain Bélanger

Frédéric Bastille

Louiselle Rioux

Nancy Gagné

Tania Gagnon-Malenfant

Frédéric Leblond

Jean-Claude Caron

2019-09-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-09-162

RÉSOLUTION -ADJUDICATION - CONTRAT DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA RUE GAUVIN OUEST ET D'UNE SECTION DE LA 1ÈRE AVENUE (PROLONGEMENT)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a mandaté la firme de génie-conseil Arpo, Groupe-Conseil, afin de préparer le devis d'appel d'offres pour l'asphaltage d'un segment de la rue Gauvin Ouest et d'un segment de la 1ère avenue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a reçu et ouvert une (1) seule soumission mercredi le 18 septembre 2019 à 14h00;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Construction B.M.L.	101 276.59 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE le prix soumis excède de 42% l'estimation budgétaire en lien avec la réalisation du projet :

ATTENDU QUE les clauses administratives du devis, à l'item 6.6, prévoit la possibilité de réaliser le projet en tout ou en partie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accorde le contrat de pavage à l'entreprise « Construction B.M.L. » mais limite les travaux de pavage à la rue Gauvin Ouest seulement au prix maximal de 51 925 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

2019-09-163

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h15.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général